

UNE MAUVAISE QUERELLE...

Le 17 mai s'est traduit, en Loire-Atlantique, par une grève de 24h. parfaitement réussie et préparée en commun par l'ensemble des organisations ouvrières.

Notre organisation, nos militants ont fait de leur mieux pour contribuer à cette réussite.

Nous avons été d'autant plus surpris de recevoir une lettre de l'U.D.C.G.T. s'arrogeant le droit de porter un jugement sur les positions défendues par nos militants le 17 mai. Ces positions ont été définies par les instances régulières de notre U.D. Nous n'avons pas à les justifier devant les autres organisations. Seuls les travailleurs ont le droit de nous juger!

Nous n'avons, quant à nous, ni le temps ni le goût de polémiquer.

Nous nous bornerons à publier la correspondance échangée entre l'U.D. C.G.T. et nous.

Nous publions, par ailleurs, le texte de la résolution commune élaboré par les U.L. et le texte du discours prononcé par notre camarade Paul MALNOE au meeting de Saint-Nazaire.

J'avais, quant à moi, développé les mêmes arguments devant les travailleurs nantais.

Nos camarades pourront ainsi juger sur pièces.

Cela dit, il est quand même permis de s'interroger sur la signification à donner à la lettre curieuse de nos camarades du bureau de l'U.D.C.G.T.

En Loire-Atlantique, les trois Unions Départementales ne participent pas et nous nous en réjouissons aux travaux de la «*Commission de développement économique et régional*» (CODER).

Faut-il interpréter l'étrange démarche de nos camarades C.G.T. comme un regret?

Ce sont nos camarades C.G.T. qui nous ont, en dépit d'une vive résistance de nos camarades de la C.F.D.T., proposé de généraliser en Loire Atlantique les grèves prévues pour le 17 mai en décidant, au plan départemental, une grève interprofessionnelle de 24h.

Notre commission administrative a décidé de se rallier à la position C.G.T. qui nous semblait juste. Nous n'en éprouvons, bien au contraire, aucun regret.

Il est vrai que nous n'avons pas à nous dédouaner vis-à-vis de qui que ce soit!

Mais il y aura d'autres luttes et nous voulons demeurer unitaires.

C'est pourquoi, nous nous garderons bien de porter jugement, quoiqu'il y aurait beaucoup à dire, sur telle ou telle initiative prise par les autres organisations syndicales.

Mais il faut qu'on le sache: qui nous cherche nous trouv!

Et nous écrivait, nos camarades C.G.T. nous ont cherché une mauvaise querelle.

Leur lettre exigeait une réponse. Voilà qui est fait!

Dans la mesure où cela ne dépendra que de nous, l'incident est clos!

Alexandre HEBERT.

UNE LETTRE DE L'U.D.C.G.T.

Nantes, le 20 mai 1966,

Chers Camarades,

Notre bureau, réuni le 18 mai, a longuement discuté de la démarche de votre Union Départementale après l'accord intersyndical réalisé entre toutes nos organisations pour la grève du 17 mai en Loire-Atlantique.

En effet, nous avons eu la grande surprise de voir votre Union Départementale, dans le tract distribué dans certaines entreprises de Nantes et Saint-Nazaire, tenter de modifier les objectifs définis en commun (et avec elle) concernant la journée d'action revendicative du 17 mai.

C'est ainsi que dans votre tract, il était demandé aux travailleurs du département de faire du 17, une journée d'action uniquement contre les C.O.D.E.R. et la tactique des grèves limitées des Secteurs Public et Privé, contenues dans l'appel commun des trois Unions Départementales et la F.E.N. de Loire-Atlantique.

Cette orientation de votre part était concrétisée également lors de la prise de parole du camarade HEBERT à Nantes.

C'est pourquoi, en raison de cette attitude que nous considérons en contradiction avec une application correcte de l'unité d'action, notre Bureau a décidé de faire près de vous, la mise au point suivante.

Comme nous n'avons cessé de le faire dans le passé, il est évident que dans le cadre d'une action commune, chaque organisation a parfaitement le droit de sortir son propre matériel, afin de lui permettre en plus des objectifs définis en commun, de préciser les points sur lesquels, il lui semble important de sensibiliser les travailleurs.

Or, la démarche de l'UD-FO n'allait pas dans ce sens, puisque celle-ci tendait à opposer ses propres mots d'ordre (qu'elle n'avait d'ailleurs pas proposés aux autres organisations syndicales, comme il est prétendu dans le tract) à ceux définis par l'ensemble des organisations (y compris l'UD-FO), ce qui doit être interprété comme une tentative de remettre en cause la plate-forme d'action établie en commun.

Nous voulons croire, que notre intervention près de votre U.D. et dont nous donnons connaissance à la F.E.N. et à l'U.D.-C.F.D.T., permettra dans l'avenir à ce que ce genre d'incidents vraiment regrettable ne se reproduise plus.

Recevez, chers camarades, l'expression de nos sentiments syndicalistes.

Pour le Bureau de l'U.D.C.G.T.:
Le Secrétaire, **B. ROUSSELOT.**

NOTRE REPONSE:

Nantes, le 26 mai 1966,

Chers Camarades,

Notre bureau de l'U.D. a, au cours de sa réunion du 24 mai, examiné votre lettre en date du 20 mai.

La grève du 17 mai, a, en Loire-Atlantique, été préparée au niveau départemental par trois réunions intersyndicales au cours desquelles des divergences sont apparues, notamment entre la C.G.T. et la C.F.D.T., sur la fôme à donner au mouvement.

Au cours de ces réunions, nous n'avons pas, quant à nous, dissimulé la signification que nous entendions donner à notre participation à la grève de 24h. du 17 mai.

Notre tract n'a fait que développer les arguments développés devant vous et qui correspondent d'ailleurs à des positions déjà anciennes de notre organisation, confortées par le dernier congrès de notre U.D.

Il est vrai que, selon nous, la politique de la bourgeoisie française, mise en oeuvre par de Gaulle, constitue l'obstacle qu'il faut d'abord abattre si les travailleurs veulent espérer voir améliorer leurs conditions de rémunérations et de travail.

Il est non moins vrai que ce qui caractérise cette politique profondément réactionnaire est la remise en cause des prérogatives de nos syndicats et la tentative de les intégrer à un système néo-corporatiste, dans lequel, ils perdraient toute possibilité d'agir efficacement pour la défense des intérêts de leurs mandants.

Nous ne pensons pas, non plus, que cette politique d'ensemble du patronat et du gouvernement puisse être mise en échec par des grèves limitées qui ne peuvent être efficaces que sur des objectifs limités.

C'est ce que le tract édité par notre U.D. exprimait et ce qu'exprimaient nos camarades HEBERT et MALNOE aux meetings de Nantes et St-Nazaire.

Nous nous étonnons, d'autant plus, du ton de votre lettre que les positions de notre organisation ont été largement admises au niveau des U.D. lors de l'élaboration de la résolution à soumettre aux travailleurs.

Cela dit, il est inexact de prétendre que nous n'avons pas rappelé les revendications, déjà portées à la connaissance des travailleurs par des affichettes et des tracts communs. Le tract édité par notre U.D. et diffusé à 18.000 exemplaires dans le département se terminait de la façon suivante:

«Nous préconisons la définition en commun d'objectifs clairs.

PAR AILLEURS, NOUS APPELONS A LA CONSTITUTION DE COMITES DE GREVE DANS TOUS LES SECTEURS EN LUTTE ET LEUR COORDINATION AU PLAN DEPARTEMENTAL.

TRAVAILLEURS DE LOIRE-ATLANTIQUE,

- Contre la politique anti-ouvrière du gouvernement,
- Pour la satisfaction de vos revendications,
- Augmentation des salaires,
- Suppression des abattements de zones,
- Réduction de la durée du travail,
- Avancemet de l'âge de la retraite,
- Lutte contre le chômage,

- *Obtention d'un salaire mensuel garanti,*
- *Pour la sauvegarde de vos syndicats,*

Vous devez vous considérer comme PERSONNELLEMENT MOBILISES, pour faire du 17 mai, COMME LE 11 DECEMBRE 64, UNE PUISSANTE MANIFESTATION D'UNITE OUVRIERE!».

Enfin, et pour que les choses soient claires entre nous, notre bureau tient à vous préciser que notre organisation entend conserver le droit de faire connaître aux travailleurs leurs propres positions même si elles ne sont pas partagées par les autres organisations.

C'est d'ailleurs là un droit dont vous avez, vous-mêmes, usé largement le 17 mai, notamment en mettant systématiquement en avant l'accord CGT-CFDT qui ne faisait évidemment pas partie des «*mots d'ordre définis en commun*», ainsi d'ailleurs que le «*programme commun à tous les partis de gauche*» qui est un mot d'ordre du parti communiste français et que vous avez défendu, comme c'était votre droit, à la tribune du meeting de Nantes.

Nous adressons, pour information, copie de cette lettre à nos camarades de la F.E.N. et de la C.F.D.T.

Veillez croire, chers camarades, à nos sentiments syndicalistes.

Pour le Bureau de l'U.D.:
Alexandre HÉBERT.
